

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-13-IG-014476-02

Version du : 16/01/2014

Annule et remplace la version AR-13-IG-014476-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 13T004668

Date de réception : 09/09/2013

Réglementation : Code de santé publique et Arrêté du 11/01/2007 et modifications Arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique

Référence client : cryo 2

Référence du devis utilisé : FRHI2013005402

Prélevé à : Commune de aix en provence

Nom du point : crypto

Prélèvement effectué le 09/09/2013 11:30 par le client

Information(s) complémentaire(s) sur le prélèvement :

Type de point : Autre

Démontage du brise jet avant prélèvement : Oui

Type de désinfection utilisé : Autre

 N° Echantillon : **13T004668-002**

Date de prélèvement : 09/09/2013

Début d'analyse : 16/09/2013

PHYSICO-CHIMIE	Résultat	Unité	Limites Qualité (1)	Réf. Qualité (1)
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 <i>Potentiométrie - NF EN ISO 10523</i>				
pH à T°C	8.4			6.5<x<9
Température de mesure du pH	18	°C		
COMPOSES BENZENIQUES	Résultat	Unité	Limites Qualité (1)	Réf. Qualité (1)
IXR9W : Benzène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Headspace - GC / MS - NF ISO 11423-1</i>	<0.2	µg/l		
IXR9X : Toluène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Headspace - GC / MS - NF ISO 11423-1</i>	<0.5	µg/l		
IXRA6 : Ethylbenzène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Headspace - GC / MS - NF ISO 11423-1</i>	<0.2	µg/l		
IXRAA : m+p-Xylène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Headspace - GC / MS - NF ISO 11423-1</i>	<0.2	µg/l		
IXRAB : o-Xylène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Headspace - GC / MS - NF ISO 11423-1</i>	<0.2	µg/l		
IXRCD : 1,2,4-Trichlorobenzène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS <i>Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne</i>	<0.01	µg/l		
COMPOSES ORGA. VOLATILS	Résultat	Unité	Limites Qualité (1)	Réf. Qualité (1)
IX1WD : 1,1,1-trichloroéthane Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301</i>	<0.5	µg/l		
IX1WH : Trichloroéthylène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301</i>	<0.5	µg/l	<10	

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce document comporte 7 page(s). Le laboratoire n'est pas responsable de la représentativité d'un échantillon, ni des conditions d'acheminement d'un échantillon dont il n'a pas assuré le prélèvement ; dans ce cadre le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux

- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011

- portée disponible sur <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Tous les éléments de traçabilité et les incertitudes sont disponibles sur demande.

Eurofins IPL Sud

75 Chemin des Sommières - 30 310 Vergèze

Tél. + 33 (0)4 66 73 15 70 - Fax + 33 (0)1 57 67 36 83 - site web : www.eurofins-ipl.com - www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 4 782 990 € - RCS NIMES 415 110 808 - Siret 415 110 808 00086 - TVA FR70 415 110 808

Accréditation n° 1-0903

Site de Vergèze

Portée disponible sur

www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-13-IG-014476-02

Version du : 16/01/2014

Annule et remplace la version AR-13-IG-014476-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 13T004668

Date de réception : 09/09/2013

 N° Echantillon : **13T004668-002**

Date de prélèvement : 09/09/2013

Début d'analyse : 16/09/2013

IX1WL : Bromoforme (tribromométhane) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301	<1.0	µg/l	<100	
IX1WU : 1,2-Dichloropropane Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301	<1.0	µg/l		
IX1X9 : 1,1-Dichloroethene Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301	<0.5	µg/l		
IX1XA : 1,1,1,2-Tétrachloroéthane Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301	<1	µg/l		
IX1XB : 1,1,2,2-tétrachloroéthane Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301	<1	µg/l		
IX1XG : Chloroforme Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301	<0.5	µg/l	<100	
IXRCA : Tétrachloroéthylène Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Headspace - GC / MS - NF EN ISO 10301	<0.5	µg/l	<10	

COMPOSES PHENOLIQUES

	Résultat	Unité	Limites Qualité (1)	Réf. Qualité (1)
IX16F : 2,3,4,6-Tetrachlorophénol Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS Selon NF EN 12673 (T90-126) - Extraction LL - Derivation - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/08 - Méthode interne	<0.1	µg/l		

DESINFECTANTS RESIDUELS

	Résultat	Unité	Limites Qualité (1)	Réf. Qualité (1)
IG027 : Chlore total (in situ) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0903 Colorimétrie au DPD - NF EN ISO 7393-2	0.10	mg/l		

PESTICIDES ORGANO-CHLORES

	Résultat	Unité	Limites Qualité (1)	Réf. Qualité (1)
IX1ER : Heptachlore époxide cis (B) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne	<0.005	µg/l	<0.03	
IX1ES : Chlordane-alpha (cis) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne	<0.005	µg/l	<0.1	
IX1EW : Heptachlore époxide trans (A) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne	<0.01	µg/l	<0.03	
IX1G1 : Endrine Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne	<0.01	µg/l	<0.1	
IX1G3 : Heptachlore Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne	<0.005	µg/l	<0.03	
IXRE1 : Chlordane-gamma (=bêta=trans) Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne	<0.005	µg/l	<0.1	

POLYCHLORO-BIPHENYLES

	Résultat	Unité	Limites Qualité (1)	Réf. Qualité (1)
--	----------	-------	---------------------	------------------

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce document comporte 7 page(s). Le laboratoire n'est pas responsable de la représentativité d'un échantillon, ni des conditions d'acheminement d'un échantillon dont il n'a pas assuré le prélèvement ; dans ce cadre le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux

- portée détaillée de l'accréditation disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011

- portée disponible sur <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Tous les éléments de traçabilité et les incertitudes sont disponibles sur demande.

Eurofins IPL Sud

75 Chemin des Sommières - 30 310 Vergèze

Tél. + 33 (0)4 66 73 15 70 - Fax + 33 (0)1 57 67 36 83 - site web : www.eurofins-ipl.com - www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 4 782 990 € - RCS NIMES 415 110 808 - Siret 415 110 808 00086 - TVA FR70 415 110 808

Accréditation n° 1-0903

Site de Vergèze

Portée disponible sur

www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-13-IG-014476-02

Version du : 16/01/2014

Annule et remplace la version AR-13-IG-014476-01, qui doit être détruite ou nous être renvoyée

Dossier N° : 13T004668

Date de réception : 09/09/2013

 N° Echantillon : **13T004668-002**

Date de prélèvement : 09/09/2013

Début d'analyse : 16/09/2013

 IX1F7 : PCB 28 Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005
 COFRAC 1-0685
 Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne

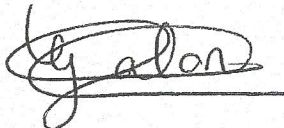
<0.005 µg/l

 IX1F9 : PCB 101 Prestation soustraite à Eurofins IPL Est SAS NF EN ISO/IEC 17025:2005
 COFRAC 1-0685
 Selon NF EN ISO 6468 (T90-120) - Extraction LL - GC / MS - MO/MA1/CO/GC/13 - Méthode interne

<0.005 µg/l

Conclusions

Les éléments recherchés sur cet échantillon respectent les exigences de qualité (limites et références) des eaux d'alimentation (Code de la Santé Publique).



Gwenaëlle Calon
ASM

(1) Valeurs données en référence à la réglementation en vigueur. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce document comporte 7 page(s). Le laboratoire n'est pas responsable de la représentativité d'un échantillon, ni des conditions d'acheminement d'un échantillon dont il n'a pas assuré le prélèvement ; dans ce cadre le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux

- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011

- portée disponible sur <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Tous les éléments de traçabilité et les incertitudes sont disponibles sur demande.

Eurofins IPL Sud

75 Chemin des Sommières - 30 310 Vergèze

Tél. + 33 (0)4 66 73 15 70 - Fax + 33 (0)1 57 67 36 83 - site web : www.eurofins-ipl.com - www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 4 782 990 € - RCS NIMES 415 110 808 - Siret 415 110 808 00086 - TVA FR70 415 110 808

Accréditation n° 1-0903
Site de Vergèze
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

